



GIP CEI - Etablissement Public



Soutenu par l'Etat dans le cadre de l'AMI «Compétences et Métiers d'Avenir» du Programme France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts.

CYCLE DE HAUTES ÉTUDES EN MANAGEMENT DES ACHATS PUBLICS

Certificat IFALP labellisé par des experts de la commande publique



LIEUX DE FORMATION

L'IFALP - Institut Français des Achats et de la Logistique Publics

EXECUTIVE EDUCATION

CERTIFICAT LABELLISÉ PAR UN COMITÉ D'EXPERTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

OBJECTIFS

Le programme cible les managers achat désireux de créer de la valeur dans un contexte de transformation numérique et écologique du secteur public. Le participant s'appropriera les compétences à la fois comportementales et techniques/ technologiques indispensables pour animer la chaîne d'acteurs impliqués dans la commande publique. Il deviendra familier des techniques de digitalisation et de développement durable qui s'imposent jour après jour. Enfin, la formation lui donnera une vision écosystémique du management de la performance et des risques des achats et de leur supply chain.

Le parcours de 15 jours peut être axé sur un domaine précis (achats de travaux ; achats dans le secteur de la santé). Les participants ayant suivi ce programme peuvent ensuite s'inscrire en 2ème année du mastère achats publics, sous conditions de validation des compétences préalables.

PROGRAMME (PRÉVISIONNEL)

Le programme de formation est conçu selon une hybridation des meilleures pratiques de gestion achats issues des secteurs public. Les apprenants acquièrent une double compétence : technique et managériale (management de projets complexes).

	Fondamentaux	Option Performance des Achats Publics
DÉFINIR ET DÉPLOYER L'ORGANISATION DES ACHATS	- Politique, stratégie, organisation, processus et performances des achats	- Acteurs et écosystème de la commande publique - Éthique, déontologie et probité dans la gestion des achats publics
SÉCURISER ET OPTIMISER LA SUPPLY CHAIN	- Management de la supply chain (optimisation et résilience)	- Gestion de risques et de la résilience de la supply chain - Maîtrise de l'exécution des marchés publics et contrôle interne de gestion - Mesure et pilotage de la performance des achats publics
ORGANISER LES MOBILITÉS	- Schémas directeurs et organisation de la logistique	- Nouvelles orientations de la réglementation et politiques publiques en termes de logistique urbaine - Intégrer les contraintes logistiques dans le cahier des charges
CONDUIRE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS LA SUPPLY CHAIN	- Les outils de digitalisation de la fonction achat - La cybersécurité	- Gestion des achats publics d'innovation et l'intégration de l'innovation dans les marchés publics - Gestion de la propriété intellectuelle et industrielle - Les achats publics souverains
DÉPLOYER LA TRANSFORMATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE DANS LA SUPPLY CHAIN	- Mesure de la performance environnementale de la supply chain et des achats - Le développement durable, la RSE et la relation aux territoires dans la supply chain	- Les leviers de la performance extra-financière

COMPÉTENCES CIBLÉES

- Mettre en place la politique et stratégies d'achat
- Appréhender et manager les risques
- Mettre en place une démarche achats responsables et souverains
- Manager les ressources externes (fournisseurs)
- Mesurer la performance financière et extra financière
- Manager les ressources humaines de la fonction
- Mener et sécuriser des projets complexes



PROFILS CONCERNÉS

- Acheteurs professionnels confirmés
- Cadres de la fonction publique évoluant vers les achats

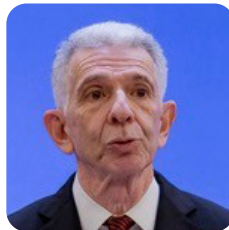
LES RESPONSABLES SCIENTIFIQUES



Irène FOGlierini
Responsable académique
Campus Cachan
Professeure Associée, Phd.
ifoglierini@gip-cei.com



Philippe MARAVAL
Référent Achats Publics CNA



YVES BENTOLILA
Administrateur général Honoraire de l'Etat
Expert et enseignant achats publics
Consultant en stratégie finances et achats

VOTRE RESPONSABLE FORMATION



Sylvia DÉSIGNÉ
Responsable Formation
Continue
sdesigne@gip-cei.com

MEMBRES DU COMITÉ DE LABELLISATION

- France Travail
- Direction des achats de l'État
- Ministère de l'intérieur
- Direction des achats de l'APHP
- Département Les Hauts de Seine



CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉREQUIS

Validation parcours académique et expérience dans la fonction achat.

CANDIDATURES

ADMISSION SUR DOSSIER ET ENTRETIENS

Dossier à compléter en ligne sur : www.gip-cei.com

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, contacter le Pôle handicap du GIP CEI :

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

- Pédagogie centrée sur une approche participative (études de cas, discussions, jeux de rôle, visites des administrations performantes en termes d'achat,...)
- Corps professoral composé par des professeurs académiques et experts de la fonction achat
- Campus en région parisienne et séances en immersion dans les administrations publiques

COÛT

Le prix de la certification est de 7 500€*

- Plan de développement des compétences
- Plan de formation continue
- Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- Financement personnel

** les membres du consortium sont invités à prendre contact avec l'IFALP*

DATES IMPORTANTES

Ouverture des candidatures : toute l'année

Rentrée : octobre 2026

DURÉE

15 jours sur une année.

Le GIP CEI / ESLI – ESTI a obtenu, le 12 juillet 2021, la certification du référentiel national de qualité Qualiopi.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

CONTACT POUR LA
FORMATION CONTINUE

06 10 10 63 24
sdesignne@gip-cei.com



OBJECTIF

Acquérir ou renforcer les compétences clés dans le pilotage des achats publics.

CIBLE

Acheteurs (publics ou privés) évoluant dans le secteur public, juristes de marché souhaitant acquérir une double compétence.

DURÉE

15 jours, à raison de 3 jours par mois.

HORAIRES DE FORMATION

09h00-13h00 et 14h00-17h00

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation magistrale des points clés par le professeur ; discussions, études de cas, jeux de rôle.

MOYENS MIS À DISPOSITION

Salles équipées de supports numériques, salles de coworking dans le Campus de Paris-Cachan.

CERTIFICATION

Un certificat de présence sera fourni à tous les participants. Un certificat de compétence ACHETEUR PUBLIC sera délivré suite à une journée certifiante (cas d'application). L'attribution est le résultat de la validation par les membres du Comité Scientifique du programme.

CONTENU DE LA FORMATION

(Ce contenu n'est pas contractuel et peut évoluer en fonction des mutations dans le code de la commande publique)

MODULE 1 : LES SPÉCIFICITÉS DES ACHATS DANS LE SECTEUR PUBLIC - 3 JOURS

- Les acteurs de la commande publique : le prescripteur, l'utilisateur, l'acheteur, les juristes et les financiers : le rôle de chaque acteur dans la construction d'un achat public.
- Le cadre législatif et réglementaire des achats publics.
- Déontologie et risque pénal dans les marchés publics.
- Les différentes procédures de consultation selon les seuils.
- Préparer l'acte d'achat : la préparation et la rédaction des cahiers de charges (le CCTP et le CCP), la rédaction du marché, les plateformes de notification des consultations, les critères de sélection des candidats selon certaines procédures
- Analyser les offres : les critères d'analyse des offres, le poids de la RSE dans la commande publique, le choix des offres, les notifications des décisions, les éventuelles modifications apportées aux marchés, le suivi de l'exécution.
- Les éléments financiers dans la commande publique : la décomposition des prix, les inducteurs de coûts, les variations de prix, l'acompte, le paiement des factures fournisseurs.

MODULE 2 : LES PROCÉDURES NÉGOCIÉES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE - 3 JOURS

- La procédure avec négociation : recours limité et défini de façon précise : dans quel cas peut-on l'utiliser ?
- Le dialogue compétitif avec négociation
- Les MAPA : marchés à procédure adaptée
- Savoir mener une négociation dans le cadre d'un marché public.

MODULE 3 : COMPÉTENCES TRANSVERSALES ESSENTIELLES - 3 JOURS

- Réaliser le sourcing
- Comment traiter les offres anormalement basses ou hautes ?
- Les achats d'innovation
- La démarche RSE : comment bien l'intégrer dans les différentes procédures d'achat public
- L'IA et les achats
- Le risk management
- La cybersécurité

RESPONSABLES DE PROGRAMME



Yves BENTOLILA

- Administrateur général Honoraire de l'Etat
- Expert et enseignant achats publics
- Consultant en stratégie finances et achats



Irène FOGLIERINI

- Docteur en Sciences de la Gestion - PhD
- Master of Public Administration – MPA
- Professeure Associée, responsable académique et qualité du Campus Cachan
- Présidente de la Commission des Contrats Publics de l'APHP
- Directrice des formations achats (privée et publique) dans les grandes écoles de commerce
- Directrice des achats dans les secteurs automobiles et santé
- Auteure de plusieurs livres et articles

MODULE 4 : LES SPÉCIFICITÉS DE CERTAINS MARCHÉS - 3 JOURS

- Les achats de prestations de service : Le CCAG « fournitures courantes et de services », les clauses bonus/malus ; la reprise du personnel ; le risque de marchandage.
- Les achats de prestations intellectuelles : le CCAG PI, les droits de propriété intellectuelle dans les marchés publics.
- Le SAD – Système d'Acquisition Dynamique
- Anticiper et gérer les contentieux dans les marchés publics.

MODULE 5 : MESURER LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ET EXTRA FINANCIÈRE - 2 JOURS

- L'importance de la définition de l'enveloppe budgétaire afin de sécuriser l'acte d'achat
- La notion de savings (économies) : calcul à partir des prix historiques ou de l'estimation du marché
- La performance extra-financière : la création de valeur – comment la mesurer dans le secteur hospitalier ?
- Les tableaux multidimensionnel des achats.

CAS DE CERTIFICATION : 1 JOUR

CALENDRIER PREVISIONNEL 2027

(Ce calendrier peut être modifié par l'organisme de formation pour des raisons pédagogiques. La confirmation de la formation sera adressée aux participants 3 semaines avant le démarrage)

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V
2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 S
3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 D
4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 L
5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5 M
6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M
7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7 J
8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V
9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 S
10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 D
11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 L
12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 M
13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 J
15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V
16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 S
17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 D
18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 L
19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 M
20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M
21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 J
22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V
23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 S
24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24 D
25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 L
26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 M
27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M
28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 J
29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V
30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30 S
31 M		31 L		31 S	31 M		31 D



SEMAINE DE COURS EN PRÉSENTIEL



CERTIFICATION : JEUDI 14 OCTOBRE 2027

OBJECTIF

Développer ou renforcer les compétences dans les achats médicaux et non médicaux dans le monde de la santé.

CIBLE

Hôpitaux publics et autres institutions publiques médicales ou paramédicales.

DURÉE

15 jours, à raison de 3 jours par mois.

HORAIRES DE FORMATION

09h00-13h00 et 14h00-17h00

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation magistrale des points clés par le professeur ; discussions, études de cas, jeux de rôle.

MOYENS MIS À DISPOSITION

Salles équipées de supports numériques, salles de coworking dans le Campus de Paris-Cachan

CERTIFICATION

Un certificat de présence sera fourni à tous les participants. Un certificat de compétence ACHATS EN SANTE PUBLIQUE sera délivré suite à une journée certifiante (cas d'application). L'attribution est le résultat de la validation par les membres du Comité Scientifique du programme.

CONTENU DE LA FORMATION

(Ce contenu n'est pas contractuel et peut évoluer en fonction des mutations dans le code de la commande publique)

MODULE 1 : COMPRENDRE L'ORGANISATION DES ACHATS DANS LES HÔPITAUX PUBLICS 3 JOURS

Comprendre les spécificités du fonctionnement hospitalier et l'impact au niveau des pratiques d'achat

- Le financement des hôpitaux publics
- La santé financière des hôpitaux publics en France
- L'impact stratégique des dépenses d'achat dans les hôpitaux
- Les achats CAPEX et OPEX : les dépenses de classe 2 (investissements – CAPEX)) et de classe 6 (consommation- OPEX)
- Un cadre juridique spécifique (délai de paiement)
- Réformes permanentes et besoin constant d'adaptation
- Les acteurs de l'achat hospitalier (prescripteur/utilisateur/acheteur/approvisionneurs/fi nanciers)

Les achats dans les hôpitaux publics

- L'organisation des achats dans les GHT (groupements hospitaliers de territoire)
- L'organisation hybride des achats à l'APHP
- Le rôle des centrales d'achat
- La possibilité de mutualisation transfrontalière

Les différentes procédures de marché et les documents associés

Qu'achète-t-on dans un hôpital ? Un portefeuille achat très éclectique

L'IA et les achats : l'impact au niveau du fonctionnement des achats

Les outils numériques utilisés dans les achats en santé publique

MODULE 2 : BIEN ACHETER DANS LE RESPECT DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE 3 JOURS

- Les spécificités des achats de médicaments et de dispositifs médicaux
- Les achats de prestation de service (gardiennage, sécurité, nettoyage, intérim...) et ses particularités
- Les achats de prestation intellectuelle (formations, conseil, ...)
- Les différents types de travaux achetés

MODULE 3 : COMPÉTENCES TRANSVERSALES ESSENTIELLES - 3 JOURS

- Réaliser le sourcing
- Analyser les candidatures et les offres
- Comment traiter les offres anormalement basses ou hautes ?
- Négocier avec les fournisseurs
- Identifier les inducteurs de coûts
- L'acheteur apporteur d'innovation
- La démarche RSE : comment bien l'intégrer dans les différentes procédures

RESPONSABLES DE PROGRAMME



Muriel BROSSARD-LAHMY

- Directrice hospitalière – Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)
- Directrice du Pôle d'intérêt commun des achats centraux hôteliers alimentaires et technologiques (PIC ACHAT) à l'APHP



Irène FOGLIERINI

- Docteur en Sciences de la Gestion - PhD
- Master of Public Administration – MPA
- Professeure Associée, responsable académique et qualité du Campus Cachan
- Présidente de la Commission des Contrats Publics de l'APHP
- Directrice des formations achats (privée et publique) dans les grandes écoles de commerce
- Directrice des achats dans les secteurs automobiles et santé
- Auteure de plusieurs livres et articles

MODULE 4 : LE RISK MANAGEMENT APPLIQUÉ AUX ACHATS HOSPITALIERS - 3 JOURS

- Le cadre de la RGPD et l'impact au niveau des achats
- Identifier et manager les risques lors de la phase de consultation
- Identifier et manager les risques lors de la phase d'exécution

MODULE 5 : MESURER LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ET EXTRA FINANCIÈRE - 2 JOURS

- L'importance de la définition de l'enveloppe budgétaire afin de sécuriser l'acte d'achat
- La notion de savings : calcul à partir des prix historiques ou de l'estimation
- La performance extra-financière : la création de valeur – comment la mesurer dans le secteur hospitalier ?

CAS DE CERTIFICATION : 1 JOUR

CALENDRIER PREVISIONNEL 2027

(Ce calendrier peut être modifié par l'organisme de formation pour des raisons pédagogiques. La confirmation de la formation sera adressée aux participants 3 semaines avant le démarrage)

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V
2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 S
3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 D
4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 L
5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5 M
6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M
7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7 J
8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V
9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 S
10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 D
11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 L
12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 M
13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 J
15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V
16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 S
17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 D
18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 L
19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 M
20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M
21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 J
22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V
23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 S
24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24 D
25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 L
26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 M
27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M
28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 J
29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V
30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30 S
31 M		31 L		31 S	31 M		31 D

SEMAINE DE COURS EN PRÉSENTIEL

CERTIFICATION : JEUDI 14 OCTOBRE 2027

OBJECTIF

Acquérir ou renforcer les compétences clés en achats de travaux publics.

CIBLE

Acheteurs (publics ou privés) évoluant dans le pilotage du portefeuille de travaux dans une entité publique.

DURÉE

15 jours, à raison de 3 jours par mois.

HORAIRES DE FORMATION

09h00-13h00 et 14h00-17h00

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation magistrale des points clés par le professeur ; discussions, études de cas, jeux de rôle.

MOYENS MIS À DISPOSITION

Salles équipées de supports numériques, salles de coworking dans le Campus de Paris-Cachan

CERTIFICATION

Un certificat de présence sera fourni à tous les participants. Un certificat de compétence ACHATS DE TRAVAUX PUBLICS (sera délivré suite à une journée certifiante (cas d'application). L'attribution est le résultat de la validation par les membres du Comité Scientifique du programme

CONTENU DE LA FORMATION

(Ce contenu n'est pas contractuel et peut évoluer en fonction des mutations dans le code de la commande publique)

MODULE 1 : LE RÔLE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE - 3 JOURS

Maîtriser les dispositions législatives et réglementaires de la maîtrise d'ouvrage publique

- Les grands principes posés par le code de la commande publique
- Définition de la maîtrise d'ouvrage publique
- Identifier les ouvrages soumis aux dispositions réglementaires
- Les impacts des loi PACTE et ASAP

Définition de la maîtrise d'ouvrage publique

- Quelles sont les personnes morales de droits public et privé soumises
- Leur rôle et leurs responsabilités
- Les assistants des maîtres d'ouvrage

Identifier les ouvrages soumis

- Bâtiments et infrastructures
- Travaux neufs et travaux de réhabilitation

Identifier les responsabilités de chaque acteur

- Une responsabilisation du maître d'ouvrage
- Connaître les pièges à éviter à propos du rôle du mandataire
- Comment mener avec succès la conduite d'opération
- Verrouiller les rôles du programmiste et de l'économiste
- Identifier les missions du maître d'œuvre

Connaître les pièges à éviter à propos du rôle du mandataire

- La fonction de mandataire
- Le contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage publique

Comment mener avec succès la conduite d'opération

- La fonction du conducteur d'opération
- Le contrat de conduite d'opération

Verrouiller les rôles du programmiste et de l'économiste

- Dans quel cas les faire intervenir
- Comment les sélectionner et quelle est la nature du contrat

Identifier les missions du maître d'œuvre

- Éléments de mission et principales caractéristiques
- Distinction entre mission de base et mission

Quel est le rôle du coordonnateur Sécurité Protection de la Santé

- La fonction du coordonnateur SPS
- Le contrat de coordination SPS

Identifier le rôle du contrôleur technique

- La fonction de contrôleur technique
- Le contrat de contrôle technique

Quel est le rôle du coordonnateur Santé, Sécurité, Incendie

- La fonction du coordonnateur SSI

RESPONSABLES DE PROGRAMME



Sylvie de CERTEAU

- DEA Economie et Aménagement de l'Espace à Paris IX Dauphine
- Maîtrise de gestion publique à Paris IX Dauphine
- Consultante et formatrice dans le domaine des achats publics
- Rapporteur à la commission des marchés de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux
- Cadre pédagogique dans un institut de formation
- Responsable du bureau des marchés de travaux, d'ingénierie à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
- Attachée territoriale au Conseil Départemental de la Seine Saint Denis



Irène FOGLIERINI

- Docteur en Sciences de la Gestion - PhD
- Master of Public Administration – MPA
- Professeure Associée, responsable académique et qualité du Campus Cachan
- Présidente de la Commission des Contrats Publics de l'APHP
- Directrice des formations achats (privée et publique) dans les grandes écoles de commerce
- Directrice des achats dans les secteurs automobiles et santé
- Auteure de plusieurs livres et articles

MODULE 2 : BIEN CHOISIR LA MOE - 3 JOURS

Le contexte d'intervention du maître d'œuvre

- Le fondement juridique
- Evolutions récentes et références des textes
- Champ d'application : une quadruple condition
- La nature de l'opération et ses incidences sur la mission de maîtrise d'œuvre

Disposer d'un cahier des charges de l'ouvrage

- Un préalable obligatoire à la mission de maîtrise d'œuvre : le programme
- La mission de maîtrise d'œuvre : une triple réponse au programme
- Les évolutions possibles du programme en cours de conception

Connaître les éléments de mission de maîtrise d'œuvre en bâtiment neuf

- Les cinq étapes de conception
- Le niveau de définition des plans
- Les éléments de mission d'assistance
- Un élément de mission facultatif : l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier et le coordonnateur sécurité incendie

Déterminer la mission de maîtrise d'œuvre

- Mission et éléments de mission
- Les différentes sortes d'éléments de mission

Connaître les éléments de mission de maîtrise d'œuvre en réhabilitation/réutilisation de bâtiment

- Comparaison avec les travaux neufs
- Le cas particulier des études de diagnostic

Quelles sont les différences en infrastructure ?

- Les études préliminaires et l'avant-projet
- Des missions au choix

Identifier les éléments de missions complémentaires d'assistance

- Une liste non exhaustive
- Différenciation et gestion par rapport aux éléments de mission de maîtrise d'œuvre

Les procédures de consultation des maîtres d'œuvre

- Le concours
- La procédure avec négociation
- Les appels d'offres
- Les procédures adaptées

La procédure du concours et intervention du jury

- Phase de consultation
- Choix des candidatures
- Choix des projets
- L'exception limitée de la Conception – Réalisation

Comprendre les obligations contractuelles de maîtrise d'œuvre

- L'engagement, en phase de conception, sur le coût prévisionnel des travaux
- La libre négociation du forfait de rémunération

MODULE 3 : ACHATS DE TRAVAUX : UN SAVOIR-FAIRE SPÉCIFIQUE - 3 JOURS

Les procédures de passation des marchés de travaux

- Les procédures possibles – appel d'offres – procédure avec négociation ou dialogue compétitif
- La conception-réalisation
- Les marchés globaux

Les critères d'analyse

- Les éléments de candidature - La cotraitance
- Les éléments d'offres – les critères et leur pondération
- Le développement durable et les mesures d'insertion

Particularités des accords-cadres à bons de commande

- Règles de passation
- Identification budgétaire
- Adéquation avec le CCAG travaux

Savoir établir un dossier de consultation des entreprises

- Règlement de la consultation
- CCAP en identifiant l'ensemble des points
- Savoir relire un CCTP en s'assurant qu'aucune disposition administrative n'y figure

Lancement des marchés

- Organiser la période de préparation des travaux
- Contracter les assurances nécessaires

Les règles d'exécution financière d'un marché public de travaux

- L'avance
- La retenue de garantie
- La garantie à première demande et la caution
- La nature et la forme des prix
- Le règlement des prestations
- Le solde de l'opération

Traiter les modifications en cours d'exécution

- Augmentation ou diminution des travaux
- Appliquer les pénalités

Les moyens de mettre fin prématurément au marché

- Comment interrompre un marché
- Maîtriser les modalités de résiliation d'un marché

Planifier la fin du marché :

- Les dispositions du nouveau CCAG-travaux
- Organiser les opérations préalables à la réception
- Formaliser la réception
- Récupérer les dossiers d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) et des ouvrages exécutés (DOE)
- Assurer la clôture financière : décompte général
- Instruire les litiges
- Appliquer les règles de garantie

MODULE 4 : MAÎTRISER LE CCAG - 3 JOURS

Le suivi administratif

- Rôle du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre pendant l'exécution
- La cotraitance et la sous-traitance
- Le suivi administratif du chantier : répartition des rôles
- Les ordres de services

Les modifications de programme et ses conséquences vis-à-vis du maître d'œuvre et des entreprises

- Le suivi de chantier
- La sécurité et l'hygiène
- La gestion des déchets

Le règlement des comptes

- Dispositions réglementaires
- Acomptes
- Avance
- Retenue de garantie
- Les travaux modificatifs
- Le décompte général

La réception des marchés

- Rôle du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre à l'achèvement des travaux
- Les garanties contractuelles et légales

La gestion des litiges et la jurisprudence

MODULE 5 : PILOTER LA SOUS-TRAITANCE ET LA CO-TRAITANCE - 2 JOURS

Identifier la représentation des groupements et leurs relations internes tant financières que contractuelles

- Le rôle du mandataire
- Solidarité

Analyser les groupements conjoints et solidaires et leurs responsabilités vis-à-vis du pouvoir adjudicateur

- Gérer la défaillance d'un co-traitant et du mandataire
- Gérer les litiges entre les co-traitants et vis-à-vis du pouvoir adjudicateur
- Appliquer les dispositions des CCAG pour les groupements
- Analyser la jurisprudence
- Identifier les grands principes généraux de la sous-traitance
- Déterminer les textes réglementaires
- Définir les notions clés
- Les sous-traitants directs
- Les sous-traitants indirects

L'acceptation et l'agrément

- La notification et le nantissement

Appliquer le paiement des sous-traitants directs

- L'avance, l'acompte et le solde

Gérer les responsabilités des sous-traitants vis-à-vis du titulaire et du pouvoir adjudicateur

- Analyser les dispositions des CCAG en sous-traitance
- Cerner la jurisprudence

CALENDRIER PREVISIONNEL 2027

(Ce calendrier peut être modifié par l'organisme de formation pour des raisons pédagogiques. La confirmation de la formation sera adressée aux participants 3 semaines avant le démarrage)

Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1	L		1	L		1	J		1	S		1	M		1	J	
2	M		2	M		2	V		2	D		2	M		2	V	
3	M		3	M		3	S		3	L		3	J		3	S	
4	J		4	J		4	D		4	M		4	V		4	D	
5	V		5	V		5	L		5	M		5	S		5	L	
6	S		6	S		6	M		6	J		6	D		6	M	
7	D		7	D		7	M		7	V		7	L		7	M	
8	L		8	L		8	J		8	S		8	M		8	J	
9	M	MODULE 1	9	M		9	V		9	D		9	M		9	V	
10	M		10	M		10	S		10	L		10	J		10	S	
11	J		11	J		11	D		11	M		11	V		11	D	
12	V		12	V		12	L		12	M		12	S		12	L	
13	S		13	S		13	M		13	J		13	D		13	M	
14	D		14	D		14	M		14	V		14	L		14	M	
15	L		15	L		15	J		15	S		15	M	MODULE 5	15	J	
16	M		16	M	MODULE 2	16	V		16	D		16	M		16	V	
17	M		17	M		17	S		17	L		17	J		CERTIF.	17	S
18	J		18	J		18	D		18	M		18	V		18	D	
19	V		19	V		19	L		19	M		19	S		19	L	
20	S		20	S		20	M		20	J		20	D		20	M	
21	D		21	D		21	M		21	V		21	L		21	M	
22	L		22	L		22	J		22	S		22	M		22	J	
23	M		23	M		23	V		23	D		23	M		23	V	
24	M		24	M		24	S		24	L		24	J		24	S	
25	J		25	J		25	D		25	M	MODULE 4	25	V		25	D	
26	V		26	V		26	L		26	M		26	S		26	L	
27	S		27	S		27	M	MODULE 3	27	J		27	D		27	M	
28	D		28	D		28	M		28	V		28	L		28	M	
			29	L		29	J		29	S		29	M		29	J	
			30	M		30	V		30	D		30	M		30	V	
			31	M					31	L					31	S	

SEMAINE DE COURS EN PRÉSENTIEL

CERTIFICATION : JEUDI 15 JUIN 2027